FICHE DE RENSEIGNEMENTS

			,					
Α	n	n	6	9				

Merci de répondre le plus clairement possible le document ci-dessous

NOM :	PREI	NOM:
Date de naissance : .	Age :	
REFERENCE DES PA	ARENTS OU RESPONSABLE LEGAL :	
	MERE	PERE
Nom:	PIENE	FERE
Prénom :		
Adresse :		
Commune:		
♠ Portable :		
☆ Travail :		
Adresse mail :		
Numéro allocataire : Quotient familial : (Veu	CPAM ou MSA ou autres :illez fournir attestation CAF mois de janvier) euillez fournir la photocopie) :	:
Afin que nous puissions vous je		mpératif de nous signaler tout changement de coordonnées.
NOM:	🕾 té	léphone :
AUTORISATION PA	RENTALE :	¹ Rayer les mentions inutiles / * cocher les cases
Je soussigné (e)	Père,	Mère, Tuteur ¹
avec l'Espace Jeunes	de Morlaàs durant ses périodes de ten orté avec les moyens de transport de l	rités, projets et chantiers jeunes en lien nps libre (mercredis, vacances scolaires, 'Espace Jeunes (mini-bus, car, train ou
	onc libre d'aller et de venir, et responsa	ome à l'Espace Jeunes durant les heures ble de ses actes lorsqu'il n'est plus dans
■ * autorise mon enf	ant à quitter l'Espace Jeunes de façon a	utonome à la fermeture de la structure.
	tion de l'image de mon enfant dans le Internet, presse, bulletins municipaux, .	cadre de la promotion des activités de).
		onnais avoir pris connaissance du projet n est établie pour valoir et servir ce que
Fait à	, le	Signature du responsable légal Précédée de la mention lu et approuvé

<u>Pièce à joindre impérativement au dossier</u> : (tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte)

- Attestation d'assurance « responsabilité civile » (précisant activités extra-scolaires)
- Photocopie des dernières vaccinations
- Une attestation de 50 mètres ou photocopie des tests de natation (voir ci-joint)
- Photocopie du justificatif du quotient familial en cours de validité pour les allocataires-Une adhésion est obligatoire pour fréquenter l'Espace Jeunes : 15€ CDC et 20€ pour EXT
- -Tous les règlements vous seront envoyés par le trésor public (et par courrier)

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

L'ENFANT				
NOM:				
PRENOM:				
COMMUNE:				
Groupe et rhésus sanguin :				

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT						
- L'enfant suit-il un traitement médical régulier ? Oui Si oui leguel ?						

L'enfant est t'il autonome dans la prise de son traitement ? Oui D Non D Si oui, joindre une ordonnance et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)				
Aucun médicament ne pourra être pris s	sans ordonnance	e.		
- Votre enfant souffre t-il d'un handicap ?		Non 🗖		
Si oui, lequel ?				
Indiquez ici les autres difficultés de votre enfant :				
NATURE				DATES
MEDECIN TRAITANT :				
Nom	[™] Téléphone :			
Adresse:				

IMPORTANT:

Etes-vous bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) : OUI / NON

Si oui, veuillez nous retourner l'attestation de la MDPH

Je, soussigné (e)responsable légal de l'enfant, déclare exacts le J'autorise le directeur à prendre toutes mes interventions chirurgicales) rendues nécess rembourser les honoraires médicaux et les fra	es renseignements portés sur sures (traitements médicaux, aires par l'état de l'enfant	cette fiche. , hospitalisations, et m'engage à
en raison des soins prodigués. Je souhaite que mon enfant soit dirigé vers :	Clinique Centre	e hospitalier 🗖
Fait à, le	Signature du resp	onsable légal,

¹ Rayer les mentions inutiles



Règlement intérieur

Établi par l'équipe d'animation





- 1- Je dois obligatoirement avoir rempli la fiche sanitaire et fiche de liaison
- 2- Dès mon arrivée je m'inscris sur le cahier de présence
- 3- Je préviens un animateur dès que je quitte l'Espace Jeunes ou le terrain multisports
- 4- Je me respecte et je respecte les autres
- « Ne fait pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse »
- 5- Je parle sans hurler
- 6- Je respecte les lieux : matériels, jeux, toilettes...
- 7- Je ne mobilise pas les jeux : je prête, je range...
- 8- Il y est formellement interdit de fumer dans le local et autour de ce dernier, d'y consommer et d'y introduire de l'alcool ou des substances illicites
- 9- Chacun demeure responsable de ses actes
- 10- En cas de vol, perte ou dégradation, L'Espace Jeunes ne peut être tenue pour responsable.

Le non respect de ce règlement pourra entrainer une exclusion temporaire voir définitive.

Souvenez vous que vous ne devez pas seulement respecter ces règles mais vous avez aussi le devoir de les faire connaître à tous

REGLEMENT INVERIEUR DE L'ESPACE JEUNES

1) CONDITIONS GENERALES D'ACCES AU LOCAL

Chaque utilisateur de l'Espace jeunes doit avoir pris connaissance du présent règlement

Fréquentation à partir du collège jusqu'à 17ans

L'équipe d'animation vous informe que l'ouverture du local pour cette tranche d'âge s'effectuera de 13h à 17h tous les mercredis.

Durant les petites vacances (février, pâques et toussaint) ainsi que les vacances d'été (juillet et août) le local sera ouvert **de 8h00** à **18h00** (avec possibilité d'ouverture de la cantine et places limitées).

Pour les jeunes faisant partie de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, une adhésion de 15€ (Ext : 20€)

Pour être adhérent il vous sera demandé de nous fournir : une photocopie des dernières vaccinations, une photocopie de l'attestation d'assurance et remplir la fiche de renseignement (à télécharger sur le site de la communauté de communes du Nord Est Béarn).

Cette adhésion est valable pour l'année civile en cours.

- Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'espace jeunes ainsi qu'à l'extérieur (périmètre proche). Alcool et substances illicites sont formellement interdits.
- S'inscrire sur la fiche prévue à cet effet dès que vous rentrez dans le local.

2)RESPECT DU MATERIEL ET D'AUTRUI

- Toute personne fréquentant l'Espace jeunes doit être respectée et doit respecter les autres jeunes et adultes. Je me respecte et je respecte les autres.
- Les jeunes fréquentant ce lieu sont priés de respecter le mobilier, les jeux et le matériel mis à disposition ainsi que les locaux.
- Les jeux sont mis à disposition et doivent être rendus en état.
- Tout objet personnel de valeur peut être confié aux animateurs, qui le mettront en lieu sûr.

3) REGLEMENT SPECIFIQUE AUX ACTIVITES

- Des rencontres inter centres et des activités extérieures seront programmées ; pour y participer, la carte d'adhérent sera nécessaire ainsi qu'une participation financière pour certaines activités.
- L'utilisation du téléphone et d'Internet ne sera possible qu'avec l'accord d'un animateur.
- Dans chaque salle de l'Espace jeunes sera affiché un règlement spécifique aux activités qui s'y déroulent. (Salle de billard, baby foot, activités manuelles)
- Pour les activités sportives il conviendra de respecter les règles du jeu (fair play, code du sportif)

IMPORTANT:

A l'extérieur du local et en dehors des activités encadrées en salle, terrains sportifs et sorties, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

La sortie du local d'un enfant non accompagné est soumise à autorisation parentale écrite (voir fiche de renseignement)

Le mineur à chaque sortie doit informer les animateurs pour vérification. S'il ne le fait pas l'équipe d'animation ne peut-être tenue responsable de sa sortie (impossibilité de surveillance des allers et venues de chacun). Tout manquement à ce point du règlement sera sanctionné par un avertissement, voire une exclusion si cela se reproduit.

Fait à	Signature du responsable légal Précédée de la mention «lu et approuvé »
Fait à	Signature du jeune

Précédée de la mention «lu et approuvé »